



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 avril 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 10 avril 2012		
Date d'affichage 12 avril 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Amélioration du centre urbain (amélioration façades)</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 32</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

LAUNAY Michel donne procuration à DUPONT Thierry,  
GUERRUCCI Alberto donne procuration à ACROSSE Paul,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

**Absents :**

CHASTAIGNET Elisabeth

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

En 2011, la commune a engagé une opération de requalification et d'embellissement des rues du centre-ville de Sollies-Pont en subventionnant la rénovation des façades aux personnes ayant fait une demande d'aide pour leur projet de réhabilitation de leur immeuble.

Afin de poursuivre cette démarche, conformément au cahier des charges annexé à la délibération du 7 avril 2011, cette opération est reconduite dans la limite des crédits prévus au budget de l'année concernée.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à prendre les arrêtés attributifs de subvention permettant le règlement par le comptable municipal au bénéficiaire dans la limite des crédits prévus au budget.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

23 AVR. 2012  
25 AVR. 2012

